



Directive Habitats, Faune, Flore

Forêts de ravin de la vallée de l'Oussière en Morvan

Numéro européen :

FR2600999

Numéro régional : 44

Département : Nièvre

Arrondissement : Château-Chinon

Communes : Corancy,

Lavault-de-Frétoy, Planchez

Surface : 187 hectares



Le site Natura 2000 « Forêts de ravin de la vallée de l'Oussière en Morvan » occupe les fonds et les versants de la vallée de l'Oussière, une rivière qui naît de la confluence entre le ruisseau de la Montagne et le ruisseau de la Rainache.

Incisant profondément le relief, les cours d'eau ont façonné le chaos rocheux et conditionné l'apparition d'éboulis grossiers où se développent des forêts de ravin remarquables.

A l'origine d'un important linéaire de berges, le réseau hydrographique permet aussi l'implantation de nombreuses forêts riveraines.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Implantées sur les éboulis rocheux, de préférence en versant nord, les forêts de ravins sont caractérisées par la présence d'espèces nomades tels le Tilleul, l'Erable sycomore et l'Orme, sont des habitats naturels forestiers d'intérêt européen dont l'équivalent ne se rencontre, en Bourgogne, que dans la vallée de la Canche.

Les forêts riveraines, situées directement sur les berges des cours d'eau, les forêts alluviales de bas de versants et de fonds de vallons humides et les hêtraies de versants et de sommets présentent des groupements végétaux adaptés aux différents degrés d'humidité.

L'ensemble des boisements est utilisé par maintes espèces animales pour leur alimentation, leur repos ou leur reproduction. Citons le Grand murin, chauve-souris qui affectionne particulièrement les milieux ouverts et les forêts présentant peu de sous-bois où elle glane au sol les insectes dont elle se nourrit.



Les ruisseaux montagnards : Les cours d'eau rapides, bien oxygénés et riches en abris diversifiés (souches, sous-berges, pierres) sont le lieu de vie de l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition, du Chabot, poisson vivant tapi dans le fond des ruisseaux, et de la Lamproie de Planer, inféodée aux ruisseaux des têtes de bassin.

Les enjeux sur le site



A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les forêts de la Directive Habitats, Faune, Flore constituent un enjeu prioritaire. Elles présentent deux facettes distinctes :

❖ Une partie d'entre elles font l'objet de pratiques sylvicoles régulières et relativement intensives pouvant conduire à une dégradation des habitats forestiers et à perte

graduelle de leur intérêt écologique (enrésinement, ouverture brutale des peuplements, dégradation des sols les plus vulnérables lors des chantiers de débardage,...

❖ Pour d'autres milieux forestiers, telles les forêts de ravins et les forêts riveraines ne relevant pas du domaine productif, l'enjeu de conservation est renforcé par leur surface réduite, leur sensibilité ou leur rôle fonctionnel.

Si les forêts de ravin ne semblent pas liées à une problématique particulière, les forêts riveraines sont menacées par toute activité susceptible de provoquer des perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau en provenance du bassin versant.

⇒ Adopter ou poursuivre gestion forestière adaptée aux habitats naturels et préserver le régime hydrique.



Les ruisseaux à Ecrevisse à pattes blanches, Chabot et Lamproie de Planer constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien apparaît comme un fort enjeu. En assez bon état de conservation, ils sont toutefois l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- les pollutions issues des activités agricoles réalisées sur l'ensemble du bassin versant ;
- l'érosion due aux activités agricoles et sylvicoles ;
- les modifications des berges et de la ripisylve.

⇒ Préserver les cours d'eau et les espèces associées. Prendre en compte leur sensibilité dans la pratique des activités agricoles et sylvicoles.

RESEAU NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS
SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE
Région Bourgogne - Département de la Nièvre

SIC
N°U.E.: FR2600999
N° REG. : 44

FORETS DE RAVIN DE LA VALLEE
DE L'OUSSIERE EN MORVAN
PROPOSITION DE SITE



Plan de situation
Echelle 1/25000
DIREN de Bourgogne
Préfecture de région
Sources fond : IGN
Carte N° 2724 est
Carte N° 2824 ouest